

Informations de base**2026/2745(RSP)**

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3, du règlement intérieur à la décision d'exécution de la Commission renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié NK603 × T25, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829 /2003 du Parlement européen et du Conseil (D115002)

Subject

3.10.09.06 Agro-génétique, OGM
4.60.04.04 Sûreté alimentaire

En attente du débat/vote en plénière

Informations techniques**Référence de la procédure**

2026/2745(RSP)

Type de procédure

RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure

Résolution sur acte ou compétences d'exécution

Base juridique

Règlement du Parlement EP 115-p2-3

État de la procédure

En attente du débat/vote en plénière

Dossier de la commission

ENVI/10/05829